

Contacts presse :
CICOMMUNICATION
Cécile BOYER
Delphine DECOURTY
Tél. : 01 47 23 90 48
boyer@cicommunication.com



CDC FAST accompagne les Conseils Généraux dans la mise en place du RSA en partenariat avec la CNAF

Paris, le 8 juillet 2009 – CDC FAST, filiale de la Caisse des Dépôts, s'engage aux côtés des Conseils Généraux et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour dématérialiser les échanges relatifs au Revenu de Solidarité Active (RSA), successeur du RMI.

Le RSA, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, sera versé à plus de 3 millions de ménages dès ce mois-ci par les Caisses d'allocations familiales. Les Conseils Généraux, en charge de la gestion financière et organisationnelle de cette allocation, ont souhaité s'appuyer sur un dispositif fiable leur permettant d'effectuer cette mission dans les meilleures conditions.

Gérard Russeil, Directeur du Système d'Information de la CNAF : « L'arrivée du RSA est un véritable défi. Les échanges avec les Conseils Généraux vont passer de 1 à environ 80 échanges par mois avec plusieurs envois quotidiens. Dans ces conditions, l'automatisation et la sécurisation des échanges est une nécessité pour assurer le maintien de la qualité du service. Ces échanges contribueront à une meilleure visibilité dans la gestion du RSA par les différents acteurs et une meilleure coopération au profit des bénéficiaires du RSA. »

Déjà partenaire des Conseils Généraux pour le Contrôle de Légalité et la Comptabilité Publique, c'est dans le cadre de son offre Bouquet Social que CDC FAST a mis en place ce nouveau service. Le service RSA de FAST permet en effet de sécuriser les échanges électroniques entre la CNAF et les CG, afin de faciliter la mise en place de l'allocation et d'en améliorer le pilotage, grâce à un dispositif complètement automatisé et rapide à mettre en place.

À ce jour, et après avoir effectué des tests concluants, 35 Conseils Généraux ont choisi l'offre FAST.

Cette prestation intègre un service clé en main sans installation lourde au niveau des Conseils Généraux et reste flexible en termes de protocole et de mode d'accès aux informations.

Chantal Mercier, Directrice générale adjointe en charge de la Direction de l'Informatique et de la Logistique au Conseil Général de la Haute-Loire : « Dans un contexte où les textes réglementaires sont récents et les délais contraints, nous avons besoin de mettre en place une solution rapide. Après mise en concurrence, nous avons analysé les offres sur 4 critères (délais, réactivité de l'entreprise, coût et valeur technique) et avons retenu CDC FAST. Le 9 juin, le marché était notifié, le 16, le service était opérationnel. Alors que les délais

étaient extrêmement courts, notre équipe technique a apprécié la réactivité de CDC FAST et le très bon fonctionnement du service. »

À propos de CDC FAST - www.cdcfast.fr

Créée en 2006, CDC FAST est une filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignations. Tiers de confiance, CDC FAST propose une offre de télétransmission sécurisée pour les documents à forte valeur administrative, juridique et financière.

Outre la dématérialisation du Contrôle de Légalité, de la Convocation des Elus et de la gestion des Prestations Sociales, CDC FAST propose également une offre de services en matière de Comptabilité Publique et expérimente plusieurs autres services dans les secteurs publics et privés. Les services FAST sont utilisés par plus de 1 500 établissements publics et collectivités locales.

Le métier de CDC FAST s'inscrit dans l'une des quatre priorités de la Caisse des Dépôts, dans le cadre de son plan stratégique « Elan 2020 » : l'environnement et le développement durable.